

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du **lundi 14 février 2022**

Par suite d'une convocation en date du 09 février 2022, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 14 février 2022 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Étaient présents :

M. AUBERT Michel	Mme CHIVELAS Brigitte
M. CROS Samuel	Mme CLOEZ Sonia
M. DEDIDIER Sylvain	
M. HERNANDEZ Guy	Mme GIGON Christine
M. LECOMTE Marc	Mme LEVEQUE Marie-José
M. LEFEBVRE Jacques	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. THÉRY Jacques	Mme VALLIER France
M. VOLLE Stéphane	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

M. **ALLIER** Jérôme a donné procuration à Mme **ROSE-LEVEQUE** Christelle

M. **FLECHON** Vincent a donné procuration à M. **THÉRY** Jacques

Mme **GAGNARD** Céline a donné procuration à Mme **VALLIER** France

Mme **NURY** Cassandra a donné procuration à Mme **GIGON** Christine

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame GIGON Christine a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°011 – 14/02/2022

DEMANDE DE SUBVENTION CYCLOS SPORTIFS COUXOIS

Monsieur Jacques **THÉRY**, adjoint au Maire, présente la demande de subvention exceptionnelle faite par l'Association des Cyclos Sportifs Couxois. Cette subvention exceptionnelle contribuera au remplacement des maillots sur lesquels le logo de la commune sera identifié.

Monsieur Jacques **THÉRY** explique que leurs manifestations prévues en 2020 et 2021 ont dues être annulées en raison de la COVID 19, il propose au conseil municipal une subvention d'un montant de 400€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 18 voix pour, 1 abstention (Marc **LECOMTE**).

- ✓ Donne avis favorable à l'octroi d'une subvention d'un montant de 400€ à l'association des Cyclos Sportifs Couxois.
- ✓ Dit que cette somme sera inscrite au budget primitif 2022.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

JEANNE Jean-Pierre.

Jeanne



Envoyé en préfecture le 15/02/2022

Reçu en préfecture le 15/02/2022

Affiché le



ID : 007-210700720-20220214-2022_011-DE

